

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARENTEISE**

Réunion du 11 juin 2026

Le onze juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et sept minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LETIEVANT Pierre.

Date de convocation du Conseil : le cinq juin deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Mesdames Charlène BEAL-FERNANDES, Claire FELIX, Viviane JEANDROT, Catherine JOURDAT, Sandrine MOURIER, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Vincent MEDOC, Christophe PONCET, Emmanuel PROTIERE, Bruno ROYER-FOUILLOUX Serge THIVILLON.

Absents : Emmanuelle QUIBLIER, pouvoir à Bruno JOURDAT. Perrine VEYRE, pouvoir à Mickaël BLACHON.

Secrétaire de séance : Charlène BEAL-FERNANDES

Délibération n°4 : Attribution de subventions (2026-028) :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu l'approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 par délibération en date du 23 avril 2026,

Considérant les demandes d'attribution de subventions reçues pour l'année 2026,

Considérant l'arrêté de report n° 2026-009C de Perrine VEYRE qui ne prendra pas part au vote,

Les propositions suivantes sont soumises à l'approbation du conseil municipal :

Association	Montant proposé
A D M R	350 €
Association Tarentaise Jeux	Pas de demande cette année
Club Omnisports Tarentaise	450 €
Croix-Rouge	250 € tenant compte du fait que la Croix-Rouge livre des repas à certains habitants de notre village.
TOTAL	1050 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention à :

- L'ADMR d'un montant de 350 €
- Le COT d'un montant de 450 €.
- La Croix-Rouge d'un montant de 250 €.

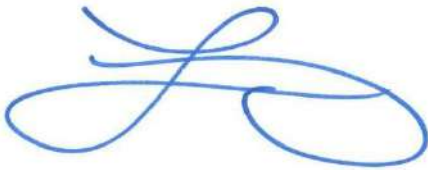
Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 11/06/2026

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 15/06/2026

et affichage en mairie le même jour

Pierre LETIEVANT,
Maire



Charlène BEAL-FERNANDES,
Secrétaire de séance

